

## **Avenant n°1 à la convention d'adhésion au groupement de commandes « vêtements de travail et équipements en protection individuelle »**

### **Le rapporteur,**

☞ rappelle que par délibération du 27 juin 2011, le conseil municipal a approuvé la convention constitutive de groupement de commandes « vêtements de travail et équipements en protection individuelle » conclue entre les communes de Betton, La Chapelle-des-Fougeretz, Cintré, Gévezé, L'Hermitage, Orgères, Pacé (coordonnateur) et Vern-sur-Seiche ;

Considérant que la commune de Thorigné-Fouillard a émis le souhait d'intégrer ce groupement de commandes, la convention constitutive doit être adaptée en conséquence ;

### Article 1<sup>er</sup> :

Est intégré en tant que nouveau membre du groupement de commandes vêtements de travail et EPI, la commune de Thorigné-Fouillard.

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable - voirie, transport et bâtiments », lors de sa réunion du 10 mai 2012 ;

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **APPROUVE :**

l'avenant n°1 de la présente convention.

### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **VOTE : à l'unanimité**